

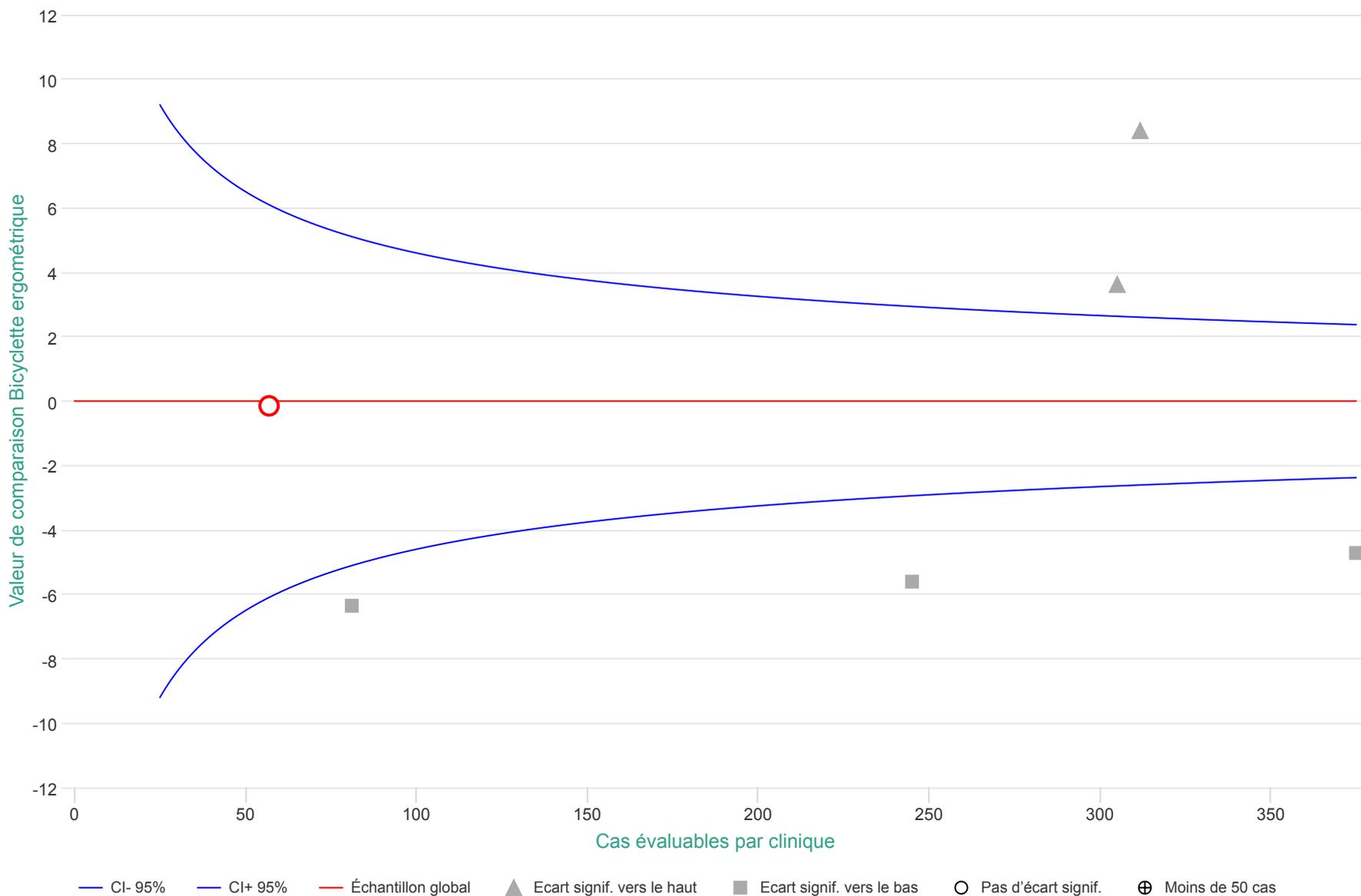
Graphique 3: Résultats de mesure relatifs à la performance physique (bicyclette ergométrique)

Graphique en entonnoir:
valeur comparative bicyclette
ergométrique en fonction des
cas évaluables par clinique en
2021

Commentaire ANQ sur la comparaison présentée (Graphique 3)

Ce graphique présente les
résultats de l'analyse épurée
des risques pour
l'amélioration de la capacité
fonctionnelle physique pour
les traitements du 01.01.2021
au 31.12.2021 dans le domaine
de la réadaptation cardiaque.
Au total, les données de 7'157
cas provenant de 18 cliniques
ont été transmises. Parmi ces
derniers, 1'380 cas étaient
évaluables pour la bicyclette
ergométrique et ont pu être
inclus dans l'analyse.

Conformément aux directives
de l'ANQ, il convient d'utiliser
la bicyclette ergométrique
pour mesurer la capacité
fonctionnelle physique des
patientes et patients
cardiaques, pour autant que
leur état de santé le permette.
Sinon, le test de marche de 6
minutes fait office
d'alternative. Parmi les 18
cliniques, sept établissements
ont mis en œuvre les
directives selon le manuel de



l'ANQ et ont utilisé la bicyclette ergométrique pour le collectif de patientes et patients les moins limités. Pour ces cliniques, l'échantillon clinique évalué dans le cadre du test de marche de 6 minutes représente donc plutôt les personnes les plus fortement limitées et non pas l'ensemble du collectif de patientes et patients de la clinique respective. Une comparaison directe des résultats du test de marche de 6 minutes entre les cliniques qui relèvent les tests de performance selon le manuel et les cliniques qui utilisent exclusivement le test de marche de 6 minutes n'est donc guère possible.